

03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Régie du travail pénitentiaire

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministre a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les activités de la Régie du travail pénitentiaire (*).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministre a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les activités de la Régie du travail pénitentiaire (*).

La Régie du travail pénitentiaire est chargée de l'offre et de l'organisation du travail des détenus. Elle aménage les ateliers de travail et met en oeuvre les biens et services nécessaires à leur fonctionnement. Elle supervise et encadre l'exécution du travail des détenus. La Régie examine les demandes de mise à disposition de main d'oeuvre pénitentiaire ou de production et conclut les conventions nécessaires avec les clients externes. L'arrêté royal apporte une base juridique aux missions de la Régie du travail pénitentiaire.(*) conformément à l'article 142 de la loi programme du 30 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>